

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
VILLE DE GRACEFIELD
LE 12 MARS 2018**

Séance ordinaire du conseil municipal tenue à la salle du Conseil de Gracefield sis au 3 rue de la Polyvalente à Gracefield, à 19 heures.

Sont présents les membres du conseil Claude Gauthier, Alain Labelle, Mathieu Caron, Katy Barbe, Hugo Guénette et Bernard Duffy formant quorum sous la présidence du maire Réal Rochon.

Sont aussi présents le directeur général et greffier et la directrice générale adjointe et greffière adjointe ainsi que 15 personnes dans l'assistance.

La séance du conseil se tient conformément au règlement de régie interne no. 136-2016. Elle est ouverte à 19 heures.

2018-03-068 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Katy Barbe, appuyé du conseiller Alain Labelle et résolu,

D'adopter l'ordre du jour tel que déposé :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1- LÉGISLATION

1-1 Adoption de l'ordre du jour

1-2-A Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 1^{er} février 2018

1-2-B Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2018

1-2-C Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 février 2018

- 1-3 Autres matières :
- a) Destruction de documents
 - b) Location du Centre récréatif et communautaire
 - c) Demande à la SAAQ – appel d’offres public
 - d) Vague d’élimination de guichets automatiques et de fermeture de points de services de Desjardins en Outaouais
 - e) Dépôt de l’attestation de Katy Barbe et de Hugo Guénette – Le Comportement éthique

2 ADMINISTRATION

- 2-1 Adoption des comptes et des chèques au 28 février 2018
- 2-2 Engagement des dépenses –Mars 2018
- 2-3 Dépôt des activités de fonctionnement et d’investissements à des fins fiscales au 28 février 2018
- 2-4 Autorisation de paiement – Office municipal d’habitation de Maniwaki-Gracefield
- 2-5 Octroi de contrat – services professionnels – audits des états financiers
- 2-6 Bourses de la relève
- 2-7 Journée des approvisionneurs municipaux
- 2-8 Refonte du site Web
- 2-9 Renouvellement de la carte de membre du Pero

3- AJOURNEMENT DE LA SÉANCE SI NÉCESSAIRE

4- URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 4-1 Ajournement de la séance pour une consultation publique concernant les demandes de dérogations mineures 2017-10 et 2018-01
- 4-2 Demande de dérogation mineure no. 2017-10

- 4-3 Demande de dérogation mineure no. 2018-01(demande retirée par le propriétaire)
- 4-4 Abrogation du règlement no. 161-2017 de citation patrimoniale du presbytère et de l'église de Notre-Dame-de-la-Visitation de Gracefield
- 4-5 Ratifier la demande de soumission pour l'achat de fleurs 2018 et octroi du contrat
- 4-6 Fermeture du service d'urbanisme durant les vacances de la construction 2018
- 4-7 Date des ventes de garage et/ou de marchés publics pour 2018
- 4-8 Autorisation de dépense - Teamco
- 4-9 Demande d'achat de terrain (chemin privé) par Madame Gaudreau
- 4-10 Dossier matricule 5002-06-6799

5- TRANSPORT

- 5-1 Site de dépôt à neige
- 5-2 Autorisation de formations
- 5-3 Réfection du chemin Point Comfort
- 5-4 Entente pour sablage entre la Paroisse Sainte-Marie-de-l'Incarnation (église Notre-Dame-de-la-Visitation) et la Ville de Gracefield
- 5-5 Acceptation de l'offre du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour le grattage et la mise en forme du chemin de Point Comfort

6- HYGIÈNE DU MILIEU

7- LOISIRS ET CULTURE

7-1 Modification à la résolution 2017-12-540 concernant les heures de location du Centre récréatif et communautaire pour le bingo

7-2 Pêche hivernale au lac des 31 Milles (dossier reporté)

7-3 Activité littéraire à la bibliothèque

7-4 Atelier informatique pour les aînés

7-5 Camp de jour 2018 (dossier reporté)

7-6 Demande de subvention auprès du Programme d'assistance financière aux célébrations locales de la fête Nationale

7-7 Soirée mexicaine – semaine de la Santé mentale

8- SÉCURITÉ PUBLIQUE

8-1 Demande de licence en vue de l'installation et de l'exploitation d'une station radio au Canada

8-2 Partenariat avec la municipalité du Lac-Sainte-Marie - système de communication

8-3 Proposition d'Exel Radio et demande de crédit-bail

9- RAPPORT DE COMITÉS

10- PÉRIODE DE QUESTIONS

11- CORRESPONDANCES

12- VARIA :

13- LEVÉE DE LA SÉANCE

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2018-03-069 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE
LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1^{ER}
FÉVRIER 2018**

ATTENDU que conformément à l'article 333 de la LCV, les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Claude Gauthier, appuyé du conseiller Hugo Guénette et résolu,

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 1^{er} février 2018 dernier soit adopté tel que rédigé par la directrice générale adjointe / greffière adjointe et que dispense de lecture soit faite, ce document ayant été expédié au préalable.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2018-03-070 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE
LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 FÉVRIER
2018**

ATTENDU que conformément à l'article 333 de la LCV, les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Mathieu Caron, appuyé de la conseillère Katy Barbe et résolu,

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2018 soit adopté tel que rédigé par la directrice générale adjointe / greffière adjointe et que dispense de lecture soit faite, ce document ayant été expédié au préalable.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2018-03-071 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE
LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27
FÉVRIER 2018**

ATTENDU que conformément à l'article 333 de la LCV, les membres du conseil ont reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé du conseiller Hugo Guénette et résolu,

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 février 2018 soit adopté tel que rédigé par la directrice générale adjointe / greffière adjointe et que dispense de lecture soit faite, ce document ayant été expédié au préalable.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2018-03-072 DESTRUCTION DE DOCUMENTS

ATTENDU que selon le guide des documents municipaux nous pouvons détruire certains documents ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé du conseiller Mathieu Caron et résolu,

D'autoriser la destruction des documents suivants :

- Dossier 114-240/08 - MRC de La Vallée-de-la-Gatineau Vallée de la Gatineau de 1989 à 2014;
- Dossier 401-111 – Soumission retenues de 2010 à 2012;
- Dossier 401-112 – Soumissions non retenues de 2009 à 2015;
- Dossier 113-100 – plaintes et demandes de citoyens de 2008 à 2012;
- Dossier 114-220/05 – Société d'assurance automobile du Québec de 2005 à 2015.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2018-03-073 LOCATION DU CENTRE RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE

Il est proposé par la conseillère Katy Barbe, appuyé du conseiller Claude Gauthier et résolu,

Qu'en raison des frais de conciergerie que la Ville doit déboursier, les frais de conciergerie lors de la location du Centre récréatif et communautaire seront dorénavant de 60 \$.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2018-03-074 DEMANDE À LA SAAQ

ATTENDU que la Ville de Gracefield fermera à compter du 27 avril prochain, le service d'immatriculation et permis ;

ATTENDU que des entreprises privées ont manifesté leur intérêt à soumissionner pour gérer un point de service d'immatriculation et de permis sous la juridiction de la Société d'assurance automobile du Québec;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le maire Réal Rochon et résolu,

De demander à la Société d'assurance automobile du Québec de lancer un appel d'offre public afin de garder le service d'immatriculation et de permis dans la Ville de Gracefield.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée unanimement.

2018-03-075 RÉSOLUTION CONTRE LA VAGUE D'ÉLIMINATION DE GUICHETS AUTOMATIQUES ET DE FERMETURE DE POINTS DE SERVICE DE DESJARDINS EN OUTAOUAIS

ATTENDU que le Mouvement Desjardins a annoncé l'élimination des guichets automatiques de Plaisance, Notre-Dame-de-la-Salette et de Ripon;

ATTENDU que le Mouvement Desjardins a de plus annoncé la fermeture du point de service de Notre-Dame-de-la-Salette, afin de centraliser ses opérations à Val-des-Bois;

ATTENDU que cette vague d'élimination de guichets automatiques et de fermeture de point de service dure depuis plusieurs années et ne semble pas tirer à sa fin;

ATTENDU que cette vague cause des remous en Outaouais et ailleurs au Québec;

ATTENDU que cette vague vise principalement les petites localités;

ATTENDU que cette vague contribue à la dévitalisation de nos régions;

ATTENDU que cette orientation va à l'encontre de la mission et de la raison d'être du Mouvement Desjardins;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé de la conseillère Katy Barbe et résolu,

Que la Ville de Gracefield signifie aux autorités du Mouvement Desjardins sa vive opposition à cette vague d'élimination de guichet automatique et de fermeture de point de service en Outaouais et ailleurs au Québec.

De demander au Mouvement Desjardins, qu'il redevienne comme par le passé, un important partenaire financier et bon citoyen corporatif pour toutes les petites localités du Québec.

Copie de cette résolution sera transmise à M. Guy Cormier président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, M. Pierre Perras vice-président du conseil régional Outaouais, Abitibi-Témiscamingue et Nord du Québec, M. Philippe Harkins directeur général de la Caisse du Cœur-des-Vallées, M. Alexandre Iracà député de Gatineau, M. Denis Légaré maire de Notre-Dame-de-la-Salette.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Note au procès-verbal :

Dépôt de l'attestation de participation de Katy Barbe et d'Hugo Guénette à la formation sur Le comportement éthique.

**2018-03-076 ADOPTION DES COMPTES MUNICIPAUX /
FÉVRIER 2018**

Il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé du conseiller Hugo Guénette et résolu,

Que ce conseil décrète le paiement des dépenses d'administration courantes, approuve la liste des dépenses incompressibles déjà payées, le tout tel que déposé au comité des finances, pour un total de 1 073 529.38 \$:

- Rapport des salaires nets : 99 531.85 \$
- Liste sélective des chèques : chèques no. 22333 à 22456 pour un montant de 226 763.37 \$
- Liste des prélèvements : no. 6992 à 7048 pour un montant de 747 195.77 \$
- Chèque de salaire en circulation au montant de 38.39 \$

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2018-03-077 ENGAGEMENT DE DÉPENSES / MARS 2018

Il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé du conseiller Hugo Guénette et résolu,

Que les engagements de dépenses suivants soient acceptés :

Administration	504.54 \$
Sécurité publique	10 864.45 \$
Transport	4 054.59 \$
Aqueduc et égouts	4 096.26 \$
Loisirs	31 785.99 \$

Que les listes d'engagements de dépenses fassent partie intégrante du procès-verbal sous la cote 2018-03-077.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Dépôt de rapport :

Dépôt par la trésorière des activités de fonctionnement et d'investissement à des fins fiscales au 28 février 2018.

**2018-03-078 QUOTE-PART 2018 – OFFICE MUNICIPAL
D'HABITATION DE MANIWAKI-
GRACEFIELD**

ATTENDU le regroupement des Offices municipal d'habitation de Maniwaki et de celle de Gracefield a été approuvé;

Il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé du conseiller Claude Gauthier et résolu,

D'autoriser le paiement de la quote-part 2018 au montant de 2 467 \$ à l'Office municipal d'habitation de Maniwaki-Gracefield.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2018-03-079 OCTROI DE CONTRAT – SERVICES
PROFESSIONNELS – AUDIT DES ÉTATS
FINANCIERS**

Il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé du conseiller Mathieu Caron et résolu,

D'octroyer le contrat à Dignard Éthier CPA Inc pour l'exercice financier 2018.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2018-03-080 BOURSES DE LA RELÈVE

ATTENDU que les Bourses de la relève sont une initiative locale issue de la Table de développement social de la Vallée-de-la-Gatineau en 2007;

ATTENDU que les bourses offertes facilitent le recrutement et la rétention d'une main-d'œuvre qualifiée dans la Vallée-de-la-Gatineau;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Katy Barbe, appuyé du conseiller Hugo Guénette et résolu,

D'accorder deux (2) bourses au montant de 250 \$ chacune à la Fondation des bourses de la relève.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2018-03-081 JOURNÉE DES APPROVISIONNEURS MUNICIPAUX

Il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé du conseiller Alain Labelle et résolu,

D'autoriser M. Bernard Caouette à participer à la Journée des approvisionneurs municipaux 2018 organisée par l'UMQ qui se tiendra à Gatineau les 16 et 17 mai prochain.

Le coût d'inscription au montant de 225 \$ plus les taxes, les frais de déplacement et de subsistance sont à la charge de la Ville de Gracefield.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2018-03-082 REFONTE DU SITE WEB

Il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé du conseiller Bernard Duffy et résolu,

D'accepter l'offre de service de Webaction au montant de 4 950 \$3 plus les taxes pour la refonte de notre site Web incluant l'ajout d'un forum de discussions. Le tarif pour l'hébergement du site est gratuit pour 2018.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2018-03-083 RENOUELEMENT DE LA CARTE DE MEMBRE DU PERO

Il est proposé par la conseillère Katy Barbe, appuyé du conseiller Claude Gauthier et résolu,

De renouveler la carte de membre 2018-2019 du Pôle d'excellence en récréotourisme (PERO) au montant de 200 \$ plus taxes.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Note au procès-verbal :

La séance est ajournée pour la tenue d'une consultation publique sur la demande de dérogation mineure no. 2017-10

Le point 4-10 de l'ordre du jour est devancé.

Il est 19 h 15.

**2018-03-084 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
NO. 2017-10 / 27 CHEMIN WHYTE**

ATTENDU que le propriétaire du lot 14A-3, rang 9, canton de Blake (cadastre 5 694 422) demande une dérogation mineure relative aux dispositions de l'article 7.1 du règlement de zonage # 138;

ATTENDU que le propriétaire a déposé le certificat de localisation préparé par Stéphane Gagnon, arpenteur-géomètre en date du 6 septembre 2017 sous sa minute 5909;

ATTENDU que l'immeuble est situé dans la zone V 133 et l'usage habitation unifamiliale isolée est autorisé;

ATTENDU que cette demande de dérogation mineure vise à implanter un bâtiment accessoire à 9,75 mètres de l'emprise du chemin (marge avant) au lieu de 12 mètres, tel que prévu par la réglementation;

ATTENDU que le dossier a été expliqué aux membres du Comité consultatif d'urbanisme lors d'une assemblée qui s'est tenue le 13 février dernier;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuqué du conseiller Alain Labelle et résolu,

D'accepter la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et de refuser la demande de dérogation mineure pour la construction du bâtiment accessoire à 9,75 mètres de la l'emprise du chemin au lieu de 12 mètres, car il est possible de repositionner le bâtiment afin de respecter la réglementation.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Note au procès-verbal :

La demande de dérogation mineure du 18, chemin Duplantie a été retirée par le propriétaire le 22 février dernier.

2018-03-085 DOSSIER MATRICULE 5002-06-6799

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire du matricule 5002-06-6799;

ATTENDU que cette demande est non recevable;

ATTENDU la conclusion du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa rencontre du 13 février dernier;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Mathieu Caron, appuyé du conseiller Hugo Guénette et résolu,

D'accepter la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et de refuser pour le moment la demande de dérogation mineure et de mandater Me Bernard Caouette avocat, directeur général et greffier de la Ville de Gracefield à remettre une copie de la présente résolution au requérant et à son procureur afin de voir s'il ne serait pas possible, sur dépôt de ce document, d'obtenir une ordonnance favorable aux demandes de Monsieur Stéphane Gagnon, le requérant.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Note au procès-verbal :

Reprise de la séance, il est 19 h 20.

2018-03-086 ABROGATION DU RÈGLEMENT NO. 161-2017 DE CITATION PATRIMONIALE DU PRESBYTÈRE ET DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME-DE-LA-VISITATION DE GRACEFIELD

ATTENDU que le règlement ci-haut mentionné est entré en vigueur le 31 janvier dernier;

ATTENDU que le conseil d'administration du presbytère et de l'église Notre-Dame-de-la-Visitation a demandé l'abrogation de ce règlement;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Katy Barbe, appuyé du conseiller Hugo Guénette et résolu,

De mandater l'avocat, directeur général et greffier Monsieur Bernard Caouette à effectuer toutes les démarches dans ce dossier afin d'abroger la citation patrimoniale du presbytère et de l'église Notre-Dame-de-la-Visitation.

Le conseiller Alain Labelle exerce sa dissidence à l'égard de la présente résolution.

Adoptée majoritairement.

**2018-03-087 RATIFIER LA DEMANDE DE SOUMISSION
POUR L'ACHAT DE FLEURS 2018 ET
OCTROI DU CONTRAT**

ATTENDU que des soumissions par voie d'invitation ont été demandées pour l'achat de fleurs pour 2018;

ATTENDU qu'aucune soumission n'a été déposée;

ATTENDU que le fournisseur Vivaces de la Vallée a accepté de préparer des paniers de fleurs pour la Ville ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Claude Gauthier, appuyé du conseiller Mathieu Caron et résolu,

D'autoriser l'achat de 18 paniers de fleurs de 16 pouces et de 7 paniers de 12 pouces pour une dépense estimée à 1 500 \$ du fournisseur Les Vivaces de la Vallée.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2018-03-088 FERMETURE DU SERVICE D'URBANISME
DURANT LES VACANCES DE LA
CONSTRUCTION 2018**

Il est proposé par la conseillère Katy Barbe, appuyé du conseiller Alain Labelle et résolu,

De fermer le service d'urbanisme durant les vacances de la construction soit du 22 juillet au 4 août 2018 inclusivement.

La direction générale et la trésorière seront aussi en vacances durant cette période.

D'informer les entrepreneurs de cette décision, d'en faire la publicité dans le journal La Gatineau, le site Web de la Ville ainsi que sur Facebook.

Le bureau municipal demeurera toutefois ouvert selon l'horaire habituel.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2018-03-089 DATES DES VENTES DE GARAGE ET/OU
DE MARCHÉS PUBLICS POUR 2018**

Il est proposé par le conseiller Mathieu Caron, appuyé de la conseillère Katy Barbe et résolu,

Que les ventes de garage et/ou de marchés publics soient tenues aux dates suivantes pour 2018 :

- 11,12 et 13 mai
- 22,23 et 24 juin
- 24,25 et 26 août

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2018-03-090 AUTORISATION DE DÉPENSE – TEAMCO

Il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé du conseiller Claude Gauthier et résolu

D'autoriser une dépense de 17 500 \$ plus les taxes au fournisseur Teamco pour la fourniture et l'installation d'un dévidoir à tuyaux 90 °, ouverture et enroulement hydraulique pour le véhicule no. 17 (camion pour la vidange des boues septiques).

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2018-03-091 DEMANDE D'ACHAT DE TERRAIN PAR MADAME GAUDREAU (CHEMIN PRIVÉ) / MATRICULE 4801-99-8385

ATTENDU que Madame Heather Ann Patrick Gaudreau vend sa propriété située sur le chemin Thierney Nord;

ATTENDU que dans le cours de la transaction est apparu l'existence d'un garage qui a été construit sans obtention d'un permis pour ce faire;

ATTENDU que le garage est nettement dérogatoire et même empiète sur une partie de terrain qui appartient à la Ville de Gracefield;

ATTENDU que pour en venir à une résolution du dossier, la Ville envisage de vendre une partie de terrain à Madame Heather Ann Patrick Gaudreau de façon à ce que son garage devienne conforme;

ATTENDU que la Ville ne subit aucun inconvénient du fait de la vente de terrain;

ATTENDU toutefois que la Ville de Gracefield veut imposer l'octroi d'éventuels droits de passage à des propriétaires qui pourraient avoir à utiliser le chemin existant situé sur le terrain qui serait vendu à Madame Gaudreau pour se rendre à leur propriété;

ATTENDU également que dans l'éventualité où une vente de terrain est faite, la Ville aurait intérêt à obtenir un nouveau plan d'arpentage et/ou certificat de localisation, lesquels pourraient coûter jusqu'à 1 000 \$;

ATTENDU également qu'une demande de dérogation mineure devra être faite en faveur de la Ville pour relocaliser une tournée de retournement ou un T de retournement pour les véhicules publics dont les véhicules incendie;

Aux termes de ce qui précède il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé du conseiller Alain Labelle et résolu ce qui suit :

- La Ville de Gracefield accepte de vendre pour 8 000 \$ (huit mille dollars) la portion de terrain nécessaire pour que le terrain de Madame Heather Ann Patrick Gaudreau devienne conforme et plus spécifiquement la présence de son garage là où il est actuellement situé;
- Madame Gaudreau assumera jusqu'à concurrence de 1 000 \$ les frais d'arpentage nécessaire pour que la Ville puisse avoir un plan déterminant les nouvelles limites de sa propriété, des frais administratifs de 350 \$ qui seront aussi payés par Madame Gaudreau, en paiement des frais que la Ville devra ensuite déboursier pour l'obtention d'une dérogation mineure ainsi que les frais inhérents au transfert de propriété.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée unanimement.

2018-03-092 SITE DE DÉPÔT À NEIGE

ATTENDU que nous détenons un CA pour le site de dépôt à neige;

ATTENDU que la municipalité de Kazabazua a demandé d'utiliser notre site de dépôt à neige;

Il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé du conseiller Mathieu Caron et résolu,

De facturer un montant de 25 \$ le voyage lors d'utilisation du site de dépôt à neige par une autre municipalité, le tout selon la disponibilité d'espace au site.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2018-03-093 AUTORISATION DE FORMATIONS

Il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé du conseiller Mathieu Caron et résolu,

D'autoriser les formations suivantes :

Formatrice sur place pour aider les employés à utiliser l'ordinateur pour leurs cours : 420 \$. Donnée par la Commission scolaire des Hauts-Bois de l'Outaouais.

Formation - signaleur routier sans attestation pour les personnes suivantes : Pierre Crites, Richard Martin, Lyne Robillard, François Fortin, Mario Lavigne, Roger Rice, Patric Carpentier et Daniel Argudin. Coût de la formation : 145 \$ / participant. Formation donnée par l'Association québécoise des transports.

Formation - signaleur de chantier pour les mêmes personnes que précédemment. Coût de la formation : 95 \$ / participant. Formation donnée par l'Association québécoise des transports.

Formation – expertise en chaussées souples pour Daniel Argudin au montant de 725 \$. Formation donnée par l'Association québécoise des transports.

Formation – signalisation des travaux routiers : personne-ressources pour Stéphane Marcil au montant de 400 \$. Formation donnée par l'Association québécoise des transports.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2018-03-094 RÉFECTION DU CHEMIN DE POINT COMFORT

ATTENDU que la Ville constate d'une part que le chemin Point Comfort, qui est sous la responsabilité du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec, est dans un état lamentable et représente même un état de dangerosité considérable pour les usagers de ce tronçon;

ATTENDU que la Ville de Gracefield reçoit également des plaintes de façon presque hebdomadaire, concernant l'état lamentable de ce chemin et des risques qui découlent de son usage;

ATTENDU que depuis plusieurs années la Ville de Gracefield dénonce la situation auprès du ministère des Transports mais qu'aucune intervention majeure n'a été faite à ce jour;

ATTENDU que le 8 janvier dernier, la résolution 2018-01-13 a été adoptée afin de mandater le maire Réal Rochon pour entreprendre des discussions avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé du conseiller Claude Gauthier et résolu,

De demander à la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau d'appuyer notre demande de réfection du chemin Point Comfort auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2018-03-095 ENTENTE ENTRE LA PAROISSE SAINTE-MARIE-DE-L'INCARNATION ET LA VILLE DE GRACEFIELD

ATTENDU que le conseil de fabrique de la Paroisse Sainte-Marie-de-l'Incarnation demande à la Ville de Gracefield de sabler à l'occasion la cour de l'église La Visitation;

ATTENDU qu'en contrepartie, le demandeur autorisera la Ville et les citoyens à utiliser le stationnement de l'église lors d'activités de même que la salle au sous-sol qui sera prêtée gratuitement pour les besoins du conseil municipal ou pour les besoins de la Ville;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Katy Barbe, appuyé du conseiller Mathieu Caron et résolu,

D'autoriser le maire Réal Rochon à signer l'entente intervenue entre la Paroisse Sainte-Marie-de-l'Incarnation et la Ville de Gracefield pour le sablage gratuit occasionnel de la cour de l'église La Visitation.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2018-03-096 ACCEPTATION DE L'OFFRE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS POUR LE GRATTAGE ET MISE EN FORME DU CHEMIN DE POINT COMFORT

Il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé du conseiller Mathieu Caron et résolu,

D'accepter l'offre du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour le grattage et la mise en forme du chemin de Point Comfort pour un montant de 16 499,38 \$ pour 2018 incluant une clause de renouvellement pour deux années subséquentes.

Que l'avocat, directeur général et greffier M. Bernard Caouette soit autorisé à signer les formulaires intitulés «Marché».

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2018-03-097 MODIFICATION À LA RÉOLUTION NO.
2017-12-540**

ATTENDU que la Ville de Gracefield loue le Centre récréatif et communautaire à la paroisse Sainte-Marie de l'Incarnation pour leur bingo hebdomadaire;

Il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé du conseiller Alain Labelle et résolu,

De modifier les heures de location du Centre récréatif et communautaire tous les mercredis soirs tel qu'il suit :

- de 18h30 à 21h30

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Note au procès-verbal :

Le point 7-2 intitulé : Pêche hivernale au Lac des 31 Milles est reporté.

Le point 7-5 intitulé : Camp de jour 2018 est reporté.

2018-03-098 ACTIVITÉ LITTÉRAIRE À LA BIBLIOTHÈQUE

Il est proposé par la conseillère Katy Barbe, appuyé du conseiller Bernard Duffy et résolu,

D'autoriser madame Sylvie Dupont à utiliser gratuitement les locaux de la bibliothèque pour la tenue d'une activité littéraire qui se tiendra vers la fin mars pour une durée de 2 heures.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

2018-03-099 ATELIER INFORMATIQUE POUR LES AINÉS

Il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé du conseiller Mathieu Caron et résolu,

Que Roxanne Marois coordonatrice aux loisirs par intérim organise et présente un atelier informatique pour les aînés, atelier qui se tiendra à la bibliothèque municipale les lundis pour une durée de 8 semaines.

La responsable de la bibliothèque Denise P. Rochon ainsi que la responsable de la bibliothèque par intérim Stéphanie Pétrin assisteront à l'atelier afin d'aider les usagers dans le futur.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2018-03-100 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU
PROGRAMME D'ASSISTANCE
FINANCIÈRE AUX CÉLÉBRATIONS
LOCALES DE LA FÊTE NATIONALE.**

ATTENDU que le Mouvement national des Québécoises et Québécois offre un programme d'assistance financière pour les célébrations locales de la fête Nationale;

ATTENDU que la Ville de Gracefield souhaite organiser une célébration le 24 juin 2018;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Mathieu Caron, appuyé du conseiller Alain Labelle et résolu,

D'autoriser la coordonnatrice des loisirs par intérim, madame Roxanne Marois à déposer et signer, pour et au nom de la Ville de Gracefield une demande de subvention auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2018-03-101 SOIRÉE MEXICAINE – SEMAINE DE LA
SANTÉ MENTALE**

Il est proposé par le conseiller Mathieu Caron, appuyé de la conseillère Katy Barbe et résolu,

D'autoriser la responsable des loisirs madame Roxanne Marois à signer le protocole d'entente avec la Maison Amitié de la Haute-Gatineau pour la soirée mexicaine qui se tiendra au Centre récréatif et communautaire le 5 mai prochain dans le cadre de la semaine de la santé mentale.

Que 60 % des profits nets soit remis à la Maison Amitié de la Haute-Gatineau.

Que le profit net du bar soit remis au service des loisirs.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2018-03-102 DEMANDE DE LICENCE EN VUE DE
L'INSTALLATION ET DE
L'EXPLOITATION D'UNE STATION
RADIO AU CANADA**

Il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé du conseiller Alain Labelle et résolu,

Qu'une demande soit transmise à Industrie Canada pour une licence en vue de l'installation et l'exploitation d'une station radio au Canada et d'autorise le directeur général et greffier M. Bernard Caouette à signer ladite demande.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2018-03-103 PARTENARIAT AVEC LA MUNICIPALITÉ
DE LAC SAINTE-MARIE – SYSTÈME DE
COMMUNICATION**

ATTENDU que la Ville de Gracefield est présentement partenaire avec la municipalité de Lac Sainte-Marie pour l'utilisation de leur tour pour notre système de communication;

ATTENDU qu'une demande sera expédiée sous peu à Industrie Canada pour une licence en vue de l'installation et de l'exploitation d'une station radio au Canada dans une tour d'antenne sur la montagne du Mont Morrissette à Blue Sea;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé du conseiller Claude Gauthier et résolu,

D'informer la municipalité de Lac Sainte-Marie que si la demande de licence est acceptée par Industrie Canada, la Ville de Gracefield mettra fin au partenariat avec eux.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

**2018-03-104 PROPOSITION D'EXEL RADIO,
DEMANDE DE CRÉDIT-BAIL ET
DEMANDE DE SUBVENTION**

ATTENDU que la Ville de Gracefield demande une licence pour une tour de communication à Industrie Canada qui sera sur la Montagne du Mont Morrissette à Blue Sea;

ATTENDU qu'Exel Radio nous a émis une proposition en date du 8 mars dernier;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé du conseiller Alain Labelle et résolu,

D'accepter la proposition d'Excel Radio en date du 8 mars dernier au montant de 21 583 \$ plus les taxes applicables pour la préparation et l'installation de notre système de communication au Mont Morrissette ainsi que l'achat de 2 radios mobiles et 26 radios portables pour le service incendie, conditionnellement à l'émission d'une licence par Industrie Canada et à l'obtention d'une subvention du programme Fonds AgriEsprit de FAC.

Si la demande de licence est approuvée par Industrie Canada, l'avocat, directeur général et greffier M. Bernard Caouette est autorisé à lancer un appel d'offre de financement par mode de crédit-bail sur une période de 5 ans et d'accepter la meilleure offre pour la Ville.

M. Caouette est aussi autorisé à présenter une demande de subvention dans le cadre du programme Fonds AgriEsprit de FAC.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Rapport de comités :

Hugo Guénette : nous avons eu un CCU et les dossiers ont été discutés à la séance de ce soir.

Katy Barbe : il y aura une rencontre pour le camp de jour cette semaine.

Alain Labelle : nous aurons un comité de voirie demain, nous sommes en période de dégel.

Claude Gauthier : Bernard Duffy et moi avons vérifié les comptes et tout était conforme.

Bernard Duffy : J'ai assisté à une conférence de presse concernant les travaux du MTQ. Mme Vallée nous a annoncé qu'il y aurait des travaux sur la route 105, à partir du chemin Bertrand jusqu'au chemin de Point Comfort. Pour ce qui est de la route 5, il y aura 1 km de fait cette année.

Période de questions

Les sujets discutés durant la période de questions sont déposés en annexe au procès-verbal.

Note au procès-verbal

Dépôt de la liste de correspondance du 8 février au 6 mars 2018.

2018-03-105 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le maire Réal Rochon et résolu,

De lever la séance, il est 20 h 15.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.

Le maire

Le directeur général et
greffier intérimaire

Réal Rochon

Bernard Caouette, avocat

Approbation du procès-verbal :

Je, Réal Rochon, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général et greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et Villes*.

Réal Rochon
Maire

PROJETÉ